



Conseil économique et social

Distr. générale
14 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement social

Trente-septième session

9-19 février 1999

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social :
thèmes prioritaires : mise en route de l'examen global
de la suite donnée au Sommet**

Exposé présenté par la Fondation pour les droits de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu l'exposé ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation pour 1995, le Secrétaire général de l'ONU a mentionné l'importance du soutien à apporter aux familles, qui devrait être intégré aux efforts déployés en faveur de la paix, des droits de l'homme, de la démocratie, du développement durable et du progrès social.

Les sept conférences des années 90** affirment l'importance de la famille pour l'épanouissement et le bien-être de tous ses membres, notamment les enfants et les jeunes, ou elles indiquent des objectifs et des mesures à prendre concernant directement la famille; elles montrent aussi le rôle positif que la famille peut jouer dans la promotion du respect, de l'apprentissage et de l'exercice des droits humains fondamentaux.

* E/CN.5/1999/1.

** Le Sommet mondial pour les enfants, à New York; la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à Rio de Janeiro; la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, à Vienne; la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire; le Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague; la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing; la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), à Istanbul.

La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement examine en détail des questions relatives à la famille. Son programme d'action réaffirme que la famille constitue l'unité de base de la société et il contient un chapitre entier consacré à la famille, ses rôles, ses droits, sa composition et sa structure.

En ce qui concerne le Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague, la conférence qui intéresse directement la Commission du développement social, la Déclaration de Copenhague dispose que les buts et objectifs que vise le développement social nécessitent des efforts constants pour réduire et éliminer les principales sources de détresse sociale et d'instabilité pour la famille et la société. La Déclaration et le Programme d'action reconnaissent tous deux le rôle central de la famille dans l'intégration sociale et invitent à promouvoir des politiques qui portent sur les divers aspects de la vie familiale et favorisent un partenariat d'égal à égal entre l'homme et la femme au sein de la famille, de la collectivité et de la société. La Déclaration insiste aussi sur la responsabilité partagée entre les hommes et les femmes pour les soins aux enfants et le soutien aux parents âgés; elle souligne aussi la responsabilité partagée des hommes en matière de procréation, lesquels doivent être pleinement impliqués dans la promotion d'un comportement sexuel et procréateur responsable.

* * *

Il est urgent de prendre des mesures afin que des services sociaux de base soient accessibles à tous les groupes et à toutes les familles, notamment ceux privés des nécessités vitales.

Compte tenu des profonds déséquilibres existant dans le monde, la notion de service social est interprétée de manière très différente dans les pays industrialisés et dans les pays en développement ou les pays plus faibles, où des services de base comme le logement, la nourriture, l'eau et les services médicaux d'urgence sont des préoccupations prioritaires.

La pauvreté extrême et les catastrophes naturelles et anthropiques – comme la grande tragédie d'Amérique centrale – brisent des familles entières et détruisent le tissu social.

Comme elle constitue le reflet le plus exact de la force et de la faiblesse de la société, la famille offre un moyen unique d'aborder les questions sociales.

C'est pourquoi une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague serait incomplète si elle ne tenait pas compte de la relation directe qui existe entre la famille et un grand nombre de problèmes sociaux – notamment la pauvreté, la toxicomanie, la maladie, le vieillissement et le chômage.

Un examen de la situation de la famille devrait aborder aussi des questions concernant les différents membres de la famille, dans la mesure où les membres de la famille, pris individuellement, ne peuvent pas s'épanouir pleinement si l'on ignore la famille qui est leur contexte naturel.

Dans sa résolution 47/237, l'Assemblée générale a recommandé diverses activités pour assurer le suivi de l'Année internationale de la famille, 1994 et elle a décidé de marquer la Journée internationale de la famille le 15 mai de chaque année et de consacrer, à sa quarante-neuvième session, en 1994, deux séances plénières à la mise en oeuvre de ce suivi. Par la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de solliciter les avis des États membres de la Commission du développement social quant à l'opportunité d'élaborer une déclaration sur le rôle, les responsabilités et les droits des familles à l'occasion de l'Année.

Cependant, hormis ces activités, aucune mesure n'a été prise pour assurer un suivi de l'Année internationale de la famille.

Entre autres possibilités d'action, il faudrait combler les lacunes existant dans les recherches en lançant des études sérieuses sur la famille, ses rôles, ses responsabilités, ses droits, ses formes et ses structures.
